

Intervention de S.E. Madame Karen Van Vlierberge,
Ambassadeur, Représentante permanente adjointe

au Conseil de sécurité des Nations Unies

Briefing et consultations Libye

New York, le 21 mai 2019

Monsieur le Président,

Permettez-moi de tout d'abord remercier le Représentant Spécial du Secrétaire Général Ghassan Salamé pour son intervention et pour sa présence parmi nous aujourd'hui.

Je tiens à saluer votre travail, ainsi que celui de l'ensemble du personnel de la mission, opérant dans un environnement particulièrement difficile.

Je remercie également le Commissaire Chergui et l'Ambassadeur Schulz pour leurs exposés.

Monsieur le Président,

Les combats ont désormais commencé il y a près de deux mois et perdurent, malgré plusieurs appels à une trêve humanitaire. La Belgique soutient ces appels et regrette qu'ils aient été rejetés. Il est de plus en plus clair pour tous que la situation militaire stagne : c'est donc malheureusement exactement ce que beaucoup d'entre nous craignaient.

Le briefing d'aujourd'hui nous rappelle à juste titre que ce sont les civils Libyens (ainsi que les migrants les plus vulnérables) qui paient le plus lourd tribut d'un rejet de la solution politique. La Belgique appelle toutes les parties à respecter leurs obligations au regard du droit international

humanitaire, y compris la protection des civils. Nous appelons en particulier les parties à s'abstenir de toute violation grave à l'égard des enfants, y compris par le recrutement et l'utilisation de ceux-ci dans les combats. La Belgique salue le courage du personnel médical et humanitaire qui paie un prix élevé pour sa détermination.

A ce stade, les grands gagnants de la situation actuelle sont les terroristes: l'option militaire ne mènera qu'au chaos et à la déstabilisation du pays en permettant à Daesh de mener une stratégie de guérilla. Elle menace fondamentalement les progrès accomplis.

Au-delà de l'imputation de la responsabilité des combats, la Belgique tient à rappeler que ceux qui se sont rendus coupables de violations graves du DIH et, plus largement, ceux qui menaceraient la paix en Libye, devront rendre compte de leurs actes. Tous les chefs, militaires ou civils, qui exercent un contrôle, une autorité et un commandement effectifs sur leurs subordonnés pourraient être tenus pénalement responsables des crimes commis par ces derniers et poursuivis devant les tribunaux nationaux ou la CPI.

La Belgique soutient le travail du Représentant Spécial et de l'ensemble de la MANUL (UNSMIL) et appelle les parties à retourner à la table des négociations, sans conditions. L'urgence d'un cessez-le-feu reste d'actualité.

Enfin, la Belgique appelle au strict respect par tous de l'embargo sur les armes décrété par ce Conseil. Les violations de cet embargo ont en effet pour conséquence de prolonger le conflit et les souffrances du peuple libyen. Il convient à cet égard de souligner le travail essentiel effectué par le Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011), groupe avec lequel ce Conseil a exhorté tous les Etats à coopérer pleinement. A cet égard, nous sommes préoccupés par la détention d'un expert depuis plusieurs semaines en dépit de son immunité.

Je note que les différences au sein de notre Conseil ne sont pas majeures et j'espère dès lors que le Conseil pourra s'exprimer prochainement à travers l'adoption d'une résolution.

Je vous remercie.